

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2010

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix, le quatorze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 avril 2010, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédérik BERNARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme VINAY Mme DRACOULI Mme AUBIN M. HEDRICH M. LOBJEOIS M. BOUZNADA Mme METZGER M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC M. DUQUESNE Mme COULON M. PASQUIER Mme RODDIER M. MARY Mme MERLIER Mme SKAJENNIKOFF M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS Mme BERKANI M. MOREAU Mme BAS Melle WOELFLÉ Mme PENSIVY M. MARIETTE M. MEHAY M. CARVALHO Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS.

EXCUSES : M. RABEH M. LETELLIER.

ONT DONNE POUVOIR : M. RABEH à M. BERNARD M. LETELLIER à M. BERTRAND

SECRETAIRE : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 14 avril 2010 ouverte.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 18 février 2010.

Le Maire donne la parole à **Mme XOLIN** :

J'ai juste une toute petite remarque. Il manque un point, ce qui fait que la phrase n'a pas de sens dans mon intervention lors de ce Conseil municipal. Mais je le signalerai à vos services.

Le Maire :

Oui.

Mme XOLIN :

Voilà.

Le Maire :

On corrigera.

Madame XOLIN indique qu'une modification de ponctuation est à apporter au 2^{ème} paragraphe de la page 9 du procès-verbal de la séance du 18 février 2010. Au lieu de : « Le changement de site nécessite la réalisation de nouvelles études à condition bien sûr que ce nouveau site présente un intérêt supérieur au site précédemment retenu. », il faut lire : « Le changement de site nécessite la réalisation de nouvelles études. A condition bien sûr que ce nouveau site présente un intérêt supérieur au site précédemment retenu ... ».

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 18 février 2010 est adopté à l'unanimité, en tenant compte de la remarque formulée par Madame XOLIN.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 11 mars 2010 au 30 mars 2010 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibérations n° 3 et 4 du 4 avril 2008, n° 3 et 4 du 29 mai 2008 et n° 21 du 14 mai 2009 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

1°/ BUDGET PRINCIPAL - M 14 - COMPTE DE GESTION 2009

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir, chers collègues. Bonsoir Mesdames, Messieurs.

Les comptes de gestion sont établis par le Trésorier principal. Ils concernent d'une part le budget principal de la ville et, d'autre part, les deux budgets annexes relatifs à la gestion du réseau d'assainissement et aux opérations soumises à la TVA.

Je ne me permettrai pas de faire un quelconque commentaire sur ces comptes relatifs à l'année 2009 sinon pour vous garantir que leurs résultats sont en tous points identiques à ceux du compte administratif 2009 établi par les services municipaux.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver sans réserve les comptes de gestion 2009 établis par le Comptable de Poissy, définis par les délibérations 1, 2 et 3.

Le Maire donne la parole à **Mr RAYNAL** :

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir mes chers collègues. Bonsoir Mesdames, Messieurs.

Avec cette délibération, parce que vous avez fait le choix de la mettre en n° 1 de l'ordre du jour, vous ne nous facilitez pas forcément la tâche.

Comme vient de le rappeler Monsieur DUQUESNE, il est vrai que cette délibération (depuis que la loi demande à ce qu'elle soit approuvée par le Conseil municipal) est simplement la certification des comptes de la ville, retranscrits dans le compte administratif, approuvés par le Trésorier, puisqu'ils sont d'un côté comme de l'autre rigoureusement les mêmes, identiques. C'est un peu comme les comptes d'une entreprise avec l'expert comptable qui fait son travail et certifiés par un commissaire aux comptes. On est dans le même cas de figure. Donc, en terme d'exercice comptable, il n'y a aucune raison de ne pas approuver ces comptes. La difficulté réside en le fait que cette délibération est en première position. En fait, c'est un miroir par rapport au compte administratif qui, lui, peut appeler un débat, le compte administratif étant finalement l'exécution du budget que vous avez voté au début de l'année 2009.

Alors, nous voterons cette première délibération.

Par contre, nous nous abstenons sur le compte administratif. S'agissant en effet d'un budget que nous n'avons pas voté, nous nous abstenons sur la façon dont vous l'avez exécuté.

Merci.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

J'ai quand même un souci. S'il s'agit effectivement du reflet de l'exercice 2009 ... J'ai juste vu quelques écarts, tant sur les effectifs (en terme de calcul - des sommes sont fausses, entre autres à la page 143) que sur les reports de chiffres qui ne sont pas les bons semble-t-il (à vérifier). Cela doit être dans le document primitif 2010 où il y a des erreurs de report de chiffres qui ne correspondent pas au ... Donc, là, il y a déjà me semble-t-il une erreur de somme sur les effectifs dans le compte administratif 2009.

Le Maire :

Normalement, ils sont semblables. Mais on vérifiera. On va noter. On vérifiera. Ils sont semblables.

M. DEBUS :

Page 143 - compte administratif 2009.

Après, j'interviendrai sur cet aspect-là, entre autres, sur le budget primitif 2010.

Le Maire :

Je voudrais juste répondre à Monsieur RAYNAL. Il est dans la loi de procéder comme cela. C'est une obligation. Il faut d'abord approuver le compte de gestion avant d'approuver le compte administratif.

Ce document est approuvé à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

2°/ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - M 49 - COMPTE DE GESTION 2009

Ce document est approuvé à l'unanimité des présents.

3°/ BUDGET DES OPERATIONS SOUMISES A TVA - COMPTE DE GESTION 2009

Ce document est approuvé à l'unanimité des présents.

4°/ BUDGET PRINCIPAL - M 14 - COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - RESULTATS

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE :**

Merci, Monsieur le Maire.

Le compte administratif 2009 relatif au budget principal de la Ville aboutit aux conclusions suivantes :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 61.850.926,19 euros, ce qui traduit une augmentation de 7,34 % par rapport à l'année 2008. Mais cette augmentation est majorée par l'inscription d'une dépense nouvelle imposée, à savoir la contribution de la commune au Fonds de Solidarité Ile-de-France dont le montant est de 1.679.476 euros. Sans cette contribution à laquelle la commune n'était pas soumise en 2008, l'augmentation des dépenses de fonctionnement n'est que de 4,42 %.

Les recettes réelles de fonctionnement sont de 69.237.692,41 euros dont 210.600 euros obtenus par la vente d'un bien immobilier. Déduction faite de cette somme, les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2009 sont de 69.027.092,41 euros, soit 970.000 euros de moins qu'en 2008. Ce constat justifie a posteriori la décision du Conseil municipal de prélever 2.500.000 euros sur l'excédent de gestion de l'année 2008 afin des les affecter à la section de fonctionnement du budget 2009.

Les dépenses de la section d'investissement sont en valeur réelle de 33.547.015,83 euros. Ce montant, très nettement supérieur à celui de l'année 2008 qui est de l'ordre de 18.000.000 euros, comprend en fait la somme qui doit être inscrite au budget pour traduire d'un point de vue comptable la renégociation de la dette contractée par la ville auprès de la Caisse d'Epargne. Cette somme qui est de 19.412.078 euros est inscrite à la fois en dépenses et en recettes. Le montant des dépenses d'équipement traduit l'effort d'investissement réalisé par la ville. En 2009, ce montant est de 11,8 millions d'euros, à comparer aux 14,7 millions d'euros en 2008, 12 millions d'euros en 2007, 14,8 millions d'euros en 2006 et 7,5 millions d'euros en 2005. Il est en réalité difficile de tirer une conclusion rapide de l'évolution de ces chiffres dont l'importance est intimement liée aux délais de réalisation des programmes engagés.

Pour obtenir les résultats définitifs de l'exécution du budget, il faut raisonner en mouvements budgétaires et prendre en compte les opérations réelles et les opérations d'ordre.

Les résultats du budget 2009 s'établissent comme suit :

Le résultat net de la section d'investissement est positif. Son montant est de 5.272.336,22 euros. Ce résultat est entièrement reporté sur la section d'investissement du budget 2010. Il correspond bien à ce qui est disponible après avoir transféré et financé un certain nombre d'opérations d'investissement en cours de réalisation vers l'année 2010. Le montant global de ces opérations engagées mais non mandatées (pour reprendre le vocabulaire officiel) est de 11.856.154,91 euros.

La section de fonctionnement dégage une épargne brute de 7.136.226,08 euros. Il est proposé dans la délibération 7 de prélever 5 millions d'euros sur cet excédent de gestion pour les affecter à la section de fonctionnement du budget 2010. Le complément, soit 2.136.226,08 euros, est transféré, lui, à la section d'investissement de ce même budget.

Le Maire donne la parole à **M. BIHANNIC** :

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Malgré le travail efficace des fonctionnaires, pour lequel nous les remercions, votre équipe présente au vote du Conseil un compte administratif d'une affligeante banalité. Pas d'envolée lyrique possible. Pas de reproches cinglants à faire.

Plat. Ce compte administratif est plat. On aurait presque envie d'arrêter dès maintenant notre propos.

Lors de notre intervention le 31 mars 2009 concernant le vote du budget primitif, nous concluons ainsi (je cite) : « ... nous cherchons vainement une ligne directrice. ».

Aujourd'hui, après avoir examiné le compte administratif, nous cherchons toujours. A tel point que cette année, le pourcentage de réalisation de la section d'investissement ne figure pas dans le rapport fourni à la commission des finances !

Le premier problème (car pour nous il y a deux problèmes majeurs) se situe dans l'envolée des dépenses de fonctionnement.

Ainsi progressent-elles de 57.600.000 euros à 61.856.929 euros, soit une hausse de 7,34 % d'une année sur l'autre, 4,43 % si l'on exclut le versement au Fonds de Solidarité. Monsieur DUQUESNE disait 4,42 % mais, 4,42 ou 4,43, c'est la même chose. C'est malgré tout beaucoup plus que l'inflation. Une hausse que l'on ne peut s'empêcher de rapprocher de la hausse des charges de personnel (7,21 %).

Pour les matheux, sachant que les charges de personnel représentent 49,7 % des dépenses réelles de fonctionnement, 7,21 % de 49,7 % égalent 3,58 %, ce qui tend à démontrer que l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 4,43 % serait presque exclusivement le fait de la progression des charges de personnel.

Est-il raisonnable, alors que l'on ne sait pas de quoi demain sera fait, de laisser s'envoler ainsi les charges de personnel, charges que vous aurez le plus grand mal à contenir dans les prochains budgets ? Notre réponse est non ! Ce n'est pas raisonnable.

Pour se convaincre que les dépenses de fonctionnement progressent trop vite, il suffit de regarder le tableau des ratios.

Le premier ratio compare les dépenses réelles de fonctionnement au total des habitants. Pour éviter que vous m'expliquiez que les années ne sont pas comparables car on n'y retient pas le même nombre d'habitants, j'ai recalculé les ratios 2009 avec 37.206 habitants, comme en 2008. On obtient alors 1.662 euros de dépenses réelles de fonctionnement par habitant en 2009 contre 1.549 euros en 2008, conforme à l'augmentation que vous annoncez d'environ 7 %, mais ces dépenses portées par une population en baisse, ramenée à 36.230 habitants, représentent une charge de 1.707 euros par habitant, soit une réelle augmentation de 10,2 % pour chaque Pisciacais.

Par ailleurs, second problème, l'investissement est en panne.

Le ratio qui compare les dépenses d'équipement brut à la population, retraité comme ci-dessus avec 37.206 habitants, s'établit à 315 euros par habitant, en dessous du ratio de 2007. Et si on le prend sur les nouvelles bases avec 36.230 habitants, à 324 euros, il dépasse à peine celui de 2007 à 322 euros, s'établissant loin derrière les 395 euros de 2008.

De la même manière, le ratio comparant les dépenses d'équipement brut aux recettes réelles de fonctionnement vient confirmer la baisse de l'investissement. Après un rapport de 18,10 % en 2007 et de 20,61 % en 2008, il s'effondre à 16,41 % en 2009.

Hausse trop forte des dépenses de fonctionnement, baisse importante des dépenses d'investissement.

Nous voilà dans un schéma de dégradation de la qualité financière de notre ville, en attendant une dégradation de sa qualité de vie.

Merci de votre attention.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Sur le compte administratif 2009, je vais essayer de faire un peu plus court que Monsieur BIHANNIC.

Je relève en fait un tassement des recettes (+ 1,55 %). En parallèle, il faut mettre cela effectivement en rapport avec l'augmentation des dépenses de fonctionnement (+ 7,34 % par rapport à 2008) avec des hauts et des bas. Bien sûr, je reviendrai sur les charges de personnel un peu plus longuement (+ 7,21 %). Cela fait quand même 2 millions d'euros supplémentaires, après seulement 1 million d'euros en 2008. C'est une petite précision. Il y a aussi les charges financières. Même s'il y a une petite baisse (pas tout à fait 10 %) par rapport à 2008, il faut en fait regarder un peu plus en arrière, en 2007. Cette année-là, les charges financières n'étaient que de 773.000 euros. Là, on passe à 1.375.000 euros, donc en fait une progression de plus de 77 % (77,7 % et des poussières). Cela fait partie de mes remarques. Les montants sont malgré tout relativement importants. En effet, rien que pour 2009, on a un total d'augmentation de dépenses de plus de quatre millions (quatre millions deux cent vingt neuf mille et quelques euros). Mais j'y reviendrai donc plus tard (sur le budget 2010).

Le Maire :

C'est normal. Vous faites votre rôle de minorité et de critique. Je vous conseillerais quand même de vous rapprocher de nos services pour déjà ne pas vous tromper dans les chiffres et ensuite avoir une vision un peu plus réaliste, sauf si vous voulez juste faire ressortir des chiffres pour dire que la ville va au désastre. C'est votre boulot. Mais rapprochez-vous quand même des services financiers pour avoir les bons chiffres et les bonnes analyses. Cela nous permettra une prochaine fois de discuter sur des choses plus solides.

- - - -

Afin de respecter les textes, le Maire va quitter la salle et passer la présidence à Monsieur Jean-Claude DUQUESNE.

Le Maire quitte la salle. Monsieur DUQUESNE préside.

Le Maire ayant quitté la salle, comme les textes le prévoient, Monsieur DUQUESNE met le compte administratif 2009 - budget principal - M14 - au suffrage des membres du Conseil municipal.

Ce document est approuvé à la majorité des votants, moins 9 abstentions : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI M. DEBUS, et 1 non participation au vote : M. BERNARD, sorti de la salle.

5°/ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - M 49 - COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - RESULTATS

Le compte administratif 2009 de l'eau et de l'assainissement - M 49 - doit être voté dans les mêmes conditions que celles du compte administratif 2009 - budget principal - M 14.

Monsieur DUQUESNE met le compte administratif 2009 de l'eau et de l'assainissement - M 49 - au suffrage des membres du Conseil municipal.

Ce document est approuvé à l'unanimité des votants, moins 1 non participation au vote : M. BERNARD, sorti de la salle.

6°/ BUDGET DES OPERATIONS SOUMISES A TVA - COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - RESULTATS

Le compte administratif 2009 des opérations soumises à TVA doit être voté dans les mêmes conditions que celles du compte administratif 2009 - budget principal - M 14 - et du compte administratif 2009 de l'eau et de l'assainissement - M 49.

Monsieur DUQUESNE met le compte administratif 2009 des opérations soumises à TVA au suffrage des membres du Conseil municipal.

Ce document est approuvé à l'unanimité des votants, moins 1 non participation au vote : M. BERNARD, sorti de la salle.

Après les votes se rapportant aux points n° 4, 5 et 6, le Maire revient dans la salle. Monsieur DUQUESNE l'informe des résultats obtenus pour ces trois votes.

7°/ BUDGET PRINCIPAL - M 14 - COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - AFFECTATION DES RESULTATS

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Pour le compte administratif se rapportant au budget principal, il n'y a pas de question à se poser concernant le résultat relatif à l'investissement puisqu'il est automatiquement transféré. Par contre, je vous ai dit tout à l'heure que nous proposons de prélever sur les 7.136.226,08 euros d'excédent de fonctionnement du budget 2009 la somme de 5 millions d'euros pour la transférer à la section de fonctionnement du budget 2010.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Je vais faire remarquer qu'il y a une augmentation par report d'un montant de 5 millions d'euros, ce qui vient effectivement puiser dans les réserves de la ville. Je pense que cela ne pourra pas se faire de manière récurrente tous les ans. Au passage, je fais encore une fois remarquer que cela va sur le compte de fonctionnement pour lequel il y aura une augmentation relativement importante sur 2010. Donc, encore une fois, attention. C'est possible cette fois-ci. Cela ne le sera certainement pas les années d'après.

Le Maire donne la parole à **M. BIHANNIC** :

Merci, Monsieur le Maire.

Nous ne voterons pas cette délibération car cette affectation du résultat 2009 à hauteur de 5 millions d'euros pour couvrir les frais de fonctionnement vous oblige à inscrire à la section d'investissement un emprunt de plus de 5 millions pour financer l'acquisition hypothétique de terrains, ce qui augmentera dans des proportions importantes l'endettement de la ville.

Merci.

Le Maire :

Je voudrais juste vous rappeler que nous avons voté une délibération pour l'Agence Foncière des Yvelines. Nous inscrivons 5 millions d'euros en réserve car nous sommes dans l'obligation de le faire. Normalement, nous ne les utiliserons pas. Mais nous sommes dans l'obligation de le faire. Je voulais juste vous le dire.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 8 voix contre : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI, et 1 abstention : M. DEBUS.

8°/ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - M 49 - COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - AFFECTATION DES RESULTATS

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE :**

Les résultats du budget annexe de l'eau et de l'assainissement sont positifs. En section de fonctionnement, le résultat est de + 246.832,37 euros. En section d'investissement, il est de + 1.154.544,19 euros. Ces deux montants sont affectés à la section d'investissement de ce budget annexe 2010 qui peut donc disposer d'une somme en réserve de 1.401.376,56 euros.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

9°/ BUDGET DES OPERATIONS SOUMISES A TVA - COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE :**

Le budget des opérations soumises à TVA ne comporte qu'une seule section (une section dite d'exploitation ou de fonctionnement) dont le résultat de clôture est positif. Ce résultat est de 76.375,42 euros. Il est proposé au Conseil municipal de reprendre ce résultat au budget primitif de l'année 2010.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

10°/ BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS EFFECTUEES PAR LA VILLE DE POISSY POUR L'ANNEE 2009

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Dans le libellé de la délibération, je tiens à rappeler qu'il est simplement proposé au Conseil municipal de prendre acte du bilan des cessions et acquisitions. Je préférerais effectivement avoir l'occasion de voir une véritable politique, savoir où l'on s'engage exactement. Vendre, acheter, c'est bien. Techniquement, c'est bien sûr faisable. Mais il faudrait avoir une réelle vision sur la politique de la ville dans ce domaine-là.

Le Maire :

Je vous répondrai après.

Le Maire donne la parole à **Mme DELAROUZÉE** :

Merci, Monsieur le Maire.

Dans la délibération, vous parlez d'un éventuel agrandissement de la RPA. Je dois dire que ce projet était déjà dans nos prévisions si nous avons pu récupérer le pavillon avant. En effet, au fil des années, il s'est avéré que la résidence manquait de salles pour la pratique des différentes activités et que nous avons une liste d'attente pour l'attribution des logements. J'espère donc que ce projet se réalisera. Mais, aujourd'hui, vous rencontrez des difficultés pour louer les appartements. Comme il n'y a plus de limite d'âge pour y rentrer, la moyenne d'âge des résidents augmente, ce qui démotive les aînés pour venir s'y installer.

J'attire aussi votre attention sur le fait qu'une enquête est réalisée chaque année sur la grille AGGIR pour la dépendance des résidents. Si vous dépassez un certain quota, cette résidence deviendra une maison médicalisée, tout comme le sont devenus Hervieux, Le Sourire à Carrières-sous-Poissy et Les Tilleuls à Chanteloup-les-Vignes. Ce n'est vraiment pas ce que nous souhaitons pour l'avenir de cette résidence dont la vocation est de permettre aux aînés de la ville de conserver leur indépendance dans un endroit accueillant où il y fait bon vivre et de leur offrir des activités variées. Cette structure qui bénéficie d'une situation en centre ville nous est enviée par de nombreuses communes.

Le Maire :

Je vais répondre à Madame DELAROUZÉE. Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'elle est très bien située. Après, il faut se poser une question fondamentale : est-ce le rôle d'une municipalité de gérer un tel lieu ? C'est une question de fond. Mais nous aurons tout le temps d'en débattre.

Je vais maintenant répondre à Monsieur DEBUS. Nous prenons acte car c'est la loi. Il faut présenter ... Je suis tout à fait d'accord avec vous quant au débat sur les ventes ou les acquisitions par la ville. Je pense qu'il ne peut avoir lieu lors d'un Conseil Municipal. Nous le ferons paisiblement et calmement en commission. Il est important d'avoir des objectifs qui fixent le futur et de ne pas perdre ce qui est notre foncier en l'occurrence et nos biens.

M. DEBUS :

Effectivement, je note que cela sera fait en commission, sauf que vous m'en avez exclu. Je ne pourrais donc pas y participer, malheureusement.

Le Maire :

On vous invitera le jour où elle aura lieu. Comme cela, au moins, ce sera clair.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Monsieur BLOCH arrive en séance.

11°/ BUDGET PRIMITIF 2010 - BUDGET PRINCIPAL M 14 - VOTE PAR NATURE

Le Maire :

Le budget est un élément d'articulation essentiel entre l'ambition de notre projet politique et la mise en œuvre des politiques municipales par les services. Son vote est de ce fait un moment clé dans la vie d'une municipalité.

La préparation budgétaire qui s'étale sur plusieurs mois est marquée par des négociations et des arbitrages certes nécessaires mais plus ou moins contraints. Sans revenir trop longuement sur le contexte particulier dans lequel s'est déroulée l'élaboration du budget 2010, je souhaiterais néanmoins revenir sur certains aspects primordiaux.

Comme je l'ai déjà évoqué à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, je réaffirme ce soir avec force la nécessité que soient réétudiées les réformes institutionnelles et fiscales du gouvernement qui ont très fortement pesé sur la construction du budget. Les projets relatifs à l'organisation territoriale et à la suppression de la taxe professionnelle ne sont pas satisfaisants en l'état. Pire. Ils menacent l'avenir des collectivités territoriales dont ils condamnent la force de proposition et les moyens d'action. Nous assistons à un bouleversement dans l'histoire des collectivités locales en France, maillons essentiels d'une démocratie de proximité. Leur autonomie fiscale et financière inscrite dans les lois de décentralisation depuis près de 20 ans, puis dans la constitution il y a déjà 6 ans, semble être gravement remise en cause. Poissy est d'autant plus concernée qu'elle accueille sur son territoire l'entreprise PSA qui garantit 53 % de ses ressources fiscales et 30 % de son budget de fonctionnement. A cela s'ajoute une baisse des ressources qui fait suite à la non confirmation du recensement complémentaire impliquant une diminution de population par rapport aux exercices 2007 et 2008.

Malgré ces éléments de contexte national et local, l'équipe municipale est fière de présenter ce soir un budget prévisionnel pour l'année 2010 qui répond aux urgences et aux besoins du territoire et de ses habitants, et surtout qui ne laisse aucun sujet de côté. En 2010, tous les volets de l'action municipale seront en effet développés pour certains, renforcés pour d'autres. Ainsi, la Ville de Poissy assure sa mission de garantie de la solidarité et de la cohésion sociale.

Les projets qui seront mis en œuvre cette année sont donc nombreux et variés. L'action significative en faveur de l'emploi, la réorganisation du C.C.A.S., l'installation d'une crèche associative, la création d'un espace famille, l'organisation des assises de la jeunesse, la mise en œuvre d'un plan local de l'habitat et d'un passe foncier, le renforcement du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la redynamisation du commerce, la création d'un service habitat, le lancement de nombreux travaux de voirie, la remise en état du Parc de la Charmille, la mise en œuvre de l'Agenda 21 et du plan de mobilité de Poissy, le renforcement de la démocratie locale et la redéfinition de la politique associative (et j'en passe car l'on pourrait y passer la soirée) sont autant de projets amenés à voir le jour au service de tous les Pisciacais. Je demanderais à mes collègues que j'ai pu oublier ... Je n'ai pas bien sûr tous leurs projets en tête mais ... Sans oublier bien évidemment les grands projets engagés sur les exercices précédents et qui seront poursuivis, telles que la réhabilitation de la Coudraie (qui pèse le plus dans notre budget), la Z.A.C. anciennement Bongard (nous cherchons un nom - un vote aura lieu pour avoir le nom bien précis) et l'étude pour un pôle culturel, sans compter de nombreuses réalisations pour lesquelles certains ont manifesté et organisé une résistance totale mais notre ville pourra quand même sans problème s'embellir.

Ainsi, il n'est pas question que les désengagements croissants de l'Etat impactent encore un peu plus nos concitoyens déjà si durement affectés par le contexte économique et social. A cet égard (et c'est là le fait essentiel de ce budget prévisionnel), la Ville n'augmentera pas les impôts en 2010. En puisant sur notre excédent de fonctionnement de l'année 2009, nous présentons un budget équilibré tout en préservant le pouvoir d'achat des ménages. Pour ce faire, Poissy s'impose des efforts très importants de gestion et d'économie. Pour ne citer qu'un exemple (puisque vous en parlez tout le temps), les frais de personnel représentent 47,35 % des dépenses réelles de fonctionnement du budget 2010 alors que ce ratio pour les communes de la même strate était de 56,40 % en 2008. Cette décision du gel de la fiscalité découle d'une réflexion approfondie avec les services de la Ville (je voudrais les remercier aujourd'hui pour l'aide à la préparation de ce budget) et fait suite à une étude prévisionnelle relative aux conséquences pour l'avenir. C'est en toute conscience que nous faisons ce choix alors même que le Conseil Général des Yvelines se retrouve dans l'obligation d'augmenter les impôts cette année. Nous prouvons ainsi la capacité de l'équipe à maîtriser les finances de la Ville dans le souci du service rendu aux Pisciacais et de la bonne gestion des deniers publics.

Je laisse maintenant la parole à Monsieur DUQUESNE.

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

En fin d'année 2009, tous les directeurs et chefs de service de la municipalité ont reçu une note leur demandant de préparer leur budget 2010 avec la consigne suivante : en matière de fonctionnement, des économies devront être proposées dans tous les secteurs de l'activité communale. Cette démarche volontaire de recherche d'économies a effectivement été appliquée.

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement annoncé pour l'année 2010 est de 68.932.240,30 euros, soit une valeur en augmentation de 3,78 % par rapport à ce qui a été annoncé il y a un an pour 2009.

Quand on entre dans le détail des dépenses présentées par nature, on constate un réel effort sur les achats des fournitures nécessaires au fonctionnement quotidien des services. Mais un tel effort est beaucoup plus difficile à obtenir de la part des prestataires extérieurs dont on ne peut se passer bien entendu.

Malgré cela et compte tenu de la nécessité de louer de nouveaux locaux, l'évolution annuelle des charges à caractère général n'est que de 3,9 %.

Le budget primitif 2010 prévoit un accroissement des charges de personnel limité à 4,8 %. Ces charges prennent en compte une nouvelle prestation, à savoir l'attribution de titres de restauration à tous les agents municipaux qui le souhaiteront. Cette prestation qui sera effective en septembre 2010 représente cette année 250.000 euros dont la moitié à la charge des agents eux-mêmes.

Enfin, les charges dites de gestion courante qui comprennent la rémunération d'organismes tel que le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) ou le SIDRU, ainsi que la totalité des subventions, font preuve d'une réelle stabilité.

Si l'on regarde le budget par le biais des activités, on s'aperçoit que certaines d'entre elles nécessitent une attention particulière.

Le problème de la restauration scolaire devient de plus en plus aigu avec une augmentation des frais supportés par la municipalité due à une augmentation de la fréquentation. Entre les prévisions du budget primitif 2009 et celles du budget primitif 2010, il y a une augmentation de plus de 20 %.

Le Conservatoire de Musique et de Danse dont le rayonnement s'étend d'année en année a besoin pour fonctionner d'une subvention municipale de plus en plus conséquente.

Le budget de fonctionnement annoncé en 2009 pour les crèches et garderies était de 6 millions d'euros. En 2010, il est de 7 millions d'euros. Il est prévu en effet de recruter de nouvelles assistantes maternelles. Mais, d'autre part, certains frais de personnel habituellement pris en compte par les centres de loisirs ont été affectés sur ce poste. Le budget de la fonction famille représente ainsi 12,2 % des dépenses de fonctionnement.

Quant aux recettes réelles de fonctionnement, elles sont globalement en recul de 0,9 % par rapport à l'année dernière, avec un montant attendu de 67.384.047,72 euros, soit une valeur inférieure de plus de 1,5 million d'euros au montant des dépenses. Ce constat explique à lui seul le prélèvement important effectué sur l'excédent de gestion 2009 pour équilibrer le budget 2010. En 2007 et en 2008, la Ville a enregistré des recettes exceptionnelles dont une partie a été utilisée en 2009. Une autre partie reste disponible en ce début d'année 2010. Ces recettes inhabituelles des années 2007 et 2008 permettent donc aujourd'hui de ne pas avoir recours à une augmentation de la fiscalité. Mais ce sera probablement la dernière fois si les dotations de l'Etat, au travers de la DGF et de ce qui remplacera la taxe professionnelle, se limitent à des évolutions aussi peu réalistes que cette année.

Les dépenses nouvelles d'investissement telles qu'annoncées par le budget primitif 2010 sont de 38.024.014,03 euros. A ces dépenses nouvelles, il faut ajouter les opérations engagées lors des années précédentes et non encore terminées qui représentent la somme de 11.586.154,91 euros. Le montant du budget d'investissement est donc de 49.610.168,94 euros. Ce chiffre élevé comprend la somme qui traduit la prise en comptabilité de la renégociation de la dette avec DEXIA qui a été finalisée en 2009. Cette somme est de 13.995.830,91 euros. En conclusion (pour l'investissement), il faut retenir que le budget 2010 est d'environ 24 millions (35 millions avec les opérations reportées).

Le rapport joint à la délibération détaille de façon complète les travaux et les achats prévus pour les bâtiments communaux, les écoles, les équipements sportifs et pour les diverses rues de la commune. Parmi ceux-ci, je vais quand même citer quelques affaires qui paraissent importantes : la préparation de travaux de mise en conformité des locaux occupés actuellement par le conservatoire, l'étude d'un futur pôle culturel qui regrouperait à côté de nous de nouveaux locaux pour le conservatoire (un auditorium, une salle de spectacle plus petite que le théâtre actuel) et des locaux spécifiques pour les collections du Musée d'Art et d'Histoire, l'inscription au budget d'une somme de 400.000 euros au titre d'une première tranche de travaux relatifs à l'accessibilité des bâtiments communaux et de la voirie, l'installation du C.C.A.S. dans de nouveaux locaux, la création d'un local jeunes à Saint-Exupéry en partenariat avec la Région, la participation de la Ville aux travaux de restructuration de la maison de retraite Hervieux (l'EPAD Hervieux pour reprendre le vocabulaire officiel), travaux engagés par le C.H.I. Poissy - Saint-Germain, et enfin la poursuite de l'engagement de la ville dans le réaménagement de la Coudraie. Les sommes engagées en 2010 paraissent modestes mais en les ajoutant à celles engagées fin 2009, on aboutit quand même à un total qui dépasse les 10 millions d'euros, une partie de cette opération étant bien entendu subventionnée.

Voilà ce que je tenais à dire pour présenter le budget primitif 2010. Je maintiens qu'il s'agit d'un budget ambitieux et solidaire.

La loi de finances considère que nos dépenses ne doivent pas augmenter de plus de 1,2 % et l'Etat nous rémunère en conséquence. 1,2 %, c'est moins que le taux de rémunération du livret d'épargne qui est de 1,25 % et beaucoup moins que l'inflation actuelle qui se situe au minimum à 1,6 %. Malgré ce frein, nous voulons répondre aux besoins des familles en améliorant les possibilités d'accueil des petits, en développant progressivement les capacités des sites de restauration scolaire. Nous voulons aussi répondre aux souhaits justifiés des jeunes comme des aînés, des personnes valides comme des personnes handicapées. C'est notre manière d'exprimer notre vision solidaire de la vie en société. Notre ambition est d'y parvenir par la poursuite d'un programme d'économies partout où elles sont possibles et par la mise en œuvre d'une gestion toujours plus rigoureuse des deniers publics.

Je vous remercie.

Le Maire :

Merci, Monsieur DUQUESNE.

Le Maire donne la parole à **M. BIHANNIC :**

Merci, Monsieur le Maire.

A la commission des finances, vous nous avez dit, Monsieur le Maire, que ce budget 2010 avait été fabriqué en serrant les boulons partout. Nous comprenons ce langage et sommes en mesure de l'apprécier à sa juste valeur.

Ainsi aurions-nous pu comparer de budget à budget, mais nous avons eu la curiosité de regarder les consommations au compte administratif.

Prenons quelques exemples :

Le budget information qui nous est proposé pour 1.020.910 euros n'a utilisé que 941.152 euros en 2009. Pourquoi alors dans ce contexte l'augmenter de 8,4 % ?

Le budget fêtes et cérémonies proposé à 610.847 euros est en progression de 48 % par rapport à son utilisation 2009 qui s'élevait à 410.321 euros.

Le petit budget relation internationale proposé à 64.500 euros est en progression de 263 % par rapport à son utilisation de 17.754 euros en 2009 alors qu'aucun projet n'a été présenté à la commission.

Par ailleurs, l'aide aux personnes en difficulté dispensée à hauteur de 13.755 euros en 2009 se voit attribuer 81.600 euros en 2010, soit une multiplication par 5 ! Alors que le budget transport se voit multiplier par 3 à 129.200 euros.

Par contre, la culture semblerait (je dis bien « semblerait ») faire les frais de l'importante progression de ces postes. Le budget attribué au théâtre revient de 1.108.983 au compte administratif à 729.100 euros au budget, soit un recul de 31 %.

L'entretien du patrimoine culturel régresse de 185.126 à 151.191 euros, soit une baisse de 18 %, quand l'action culturelle revient de 215.252 à 175.065 euros, soit une baisse de 18,7 %.

Serait-on en train de sacrifier la culture sur l'autel de la communication ?

Nous ne comprenons pas bien ce qu'il se passe, surtout quand vous utilisez en grande partie les excédents de 2009 pour équilibrer le budget 2010, après avoir déjà pompé une partie de l'excédent 2008 pour équilibrer le budget 2009. 2.500.000 euros ici, 5.000.000 d'euros là, la cagnotte est mangée. Comment ferez-vous l'année prochaine ?

Et puis l'inscription de l'acquisition de ces terrains pour 5.746.334 euros avec un emprunt en contrepartie. Nous n'arrivons pas à comprendre quelle est la nécessité pour la ville de cette manipulation immobilière.

Ce ne sera pas une surprise. Nous ne voterons pas ce budget.

Merci.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Le budget 2010 de la Ville de Poissy présenté ce jour, mercredi 14 avril, laisse apparaître la perspective fiscale de la fin de mandature, qui ne peut que s'avérer douloureuse pour les Pisciacais.

De quoi est-il question ? Pour faire simple, d'une part des recettes de contributions directes qui stagnent et d'autre part des dépenses qui s'envolent.

Ainsi, par rapport à 2009, la progression des dépenses de fonctionnement prévues en 2010 se fera avec un bond de 11,5 % à plus de 7 millions d'euros.

La différence par rapport à 2007 s'établira donc à plus de 14 millions d'euros alors que, parallèlement, les recettes directes ne progresseront que de 4 millions d'euros durant la même période, soit un écart de plus de 10 millions d'euros (10 millions et demi à peu près).

Avec cette politique de fuite en avant, la réserve laissée par la précédente équipe aura fondu comme neige au soleil et il va falloir sans conteste revoir la fiscalité locale dans les prochaines années, ce rien qu'au regard de la seule évolution - phénoménale - de la masse salariale.

En effet, 2010 prévoit d'avoir une dépense de salaires et charges de 32,6 millions d'euros contre 27,6 en 2007, soit une progression totale de plus de 5 millions.

Le cumul (calculé sur la fin de la mandature jusqu'en 2014) nous donne donc un supplément de 25 millions d'euros (5 millions x 5 années) par rapport à une progression plus « normale ». Dans une récente tribune libre, je l'avais estimé à environ 20 millions d'euros. Malheureusement, j'avais visé un peu trop court ...

Car, avec des effectifs des agents municipaux augmentés de + 7,5 % (et ce n'est pas terminé), ces dépenses seront malheureusement récurrentes ! La masse salariale n'est cependant qu'une partie de ces importantes évolutions car à regarder le poste « dépenses à caractère général », la progression en montant lui est semblable : + 5 millions d'euros.

Alors, Monsieur le Maire, comment allez-vous financer toutes ces dépenses si ce n'est en augmentant de manière substantielle les taxes locales ?

Vous aurez beau tenter de vous retrancher derrière le prétexte de la réforme de la taxe professionnelle, vous n'aurez cependant aucune excuse d'avoir laissé filer et même alourdi les dépenses de la ville alors que vous connaissiez pertinemment l'évolution des recettes de la Ville, de toute façon en stagnation, crise économique aidant.

En se basant sur les recettes des taxes foncières et d'habitation, dont le total annuel s'établit à environ 19,5 millions d'euros, il faudrait les augmenter au minimum de 10 % tous les ans pendant trois ans, peut-être quatre, pour arriver à financer cette frénésie de dépenses.

Peut-être allez-vous le faire en une seule fois en 2011, pour ne pas obérer vos chances aux législatives de 2012, pensant sans doute que les Pisciacais auront oublié ou avalé la pilule ? Ou peut-être attendrez-vous 2012 alors que la pression de l'équilibre budgétaire sera devenue tellement forte qu'au pied du mur - que dis-je, du gouffre - il ne sera plus possible de faire autrement.

Ou peut-être allez-vous solliciter les banques pour obtenir des prêts ? Mais attention. Les charges financières prévues à plus de 2,7 millions d'euros en 2010 vont déjà quasiment doubler par rapport à 2009 !

Voire les deux, augmentations d'impôts et prêts bancaires, puisqu'il faudra sans doute faire feu de tout bois pour tenter de maîtriser une machine devenue insatiable, trop bien huilée par la pléthore d'effectifs et de dépenses « à caractère général » ou de « gestion courante ».

Donc, halte à la folle spirale des dépenses ! Halte aux pratiques d'apprenti sorcier !

La grande question est de savoir quelles marges de manœuvre vous laisserez à votre successeur en 2014, car avec une gestion aussi effroyable, il serait catastrophique de la maintenir à l'occasion d'une autre mandature.

J'ajouterai également des demandes d'information.

Il y avait entre autre l'affaire des 200 constructions supplémentaires prévues pour le quartier de La Bruyère. Quel est le budget prévu pour 2010 ? Je n'ai effectivement pas pu le trouver. J'ai peut-être mal regardé.

Merci.

Le Maire donne la parole à **M. BERTRAND** :

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Elus, Mesdames, Messieurs,

Le vote du budget est un moment important dans la vie d'une commune. Il est le symbole d'un travail d'équipe dans l'intérêt des citoyens. Malheureusement, bien que faisant partie du groupe majoritaire, nous n'avons pas été associés à la mise en place de ce budget.

Il y a eu bien sûr des commissions qui se sont réunies. Vous allez me dire que nous ne participons pas à toutes alors que nous y sommes invités (par obligation pour beaucoup). Mais Monsieur le Maire nous a demandé à tous et à de nombreuses reprises que, lors de ces commissions, se faisant avec des membres de l'opposition, il ne fallait pas faire de vague mais juste présenter un travail réalisé en groupe majoritaire.

De plus, lorsque ces commissions prennent des décisions souverainement, le Maire peut les annuler sans en expliquer les raisons. J'ai un exemple précis à vous donner car, en tant que vice-président de la Commission des affaires économiques et de l'emploi, j'ai eu à me prononcer avec les autres membres de cette commission (notamment Monsieur DUQUESNE, Adjoint aux Finances) sur une augmentation sensible de la subvention versée à la Mission Locale qui passait de 100.000 euros à 150.000 euros. La commission a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter cette subvention car les raisons invoquées n'étaient pas fondées et le Maire en a décidé autrement en validant de son propre chef les 150.000 euros.

Permettez-moi donc de rester très dubitatif quant à l'utilité de ces commissions.

Pour revenir au budget 2010, notre volonté en tant que membres du groupe majoritaire est que les projets pour lesquels nous avons été élus puissent enfin voir le jour. Nous ne sommes pas là pour mettre des bâtons dans les roues d'une équipe municipale ni pour être des poils à gratter comme certains le revendiquent mollement, mais nous sommes là pour éviter aux contribuables de signer des chèques en blanc.

Comment pouvons-nous nous prononcer sur un budget que nous avons découvert jeudi dernier sans aucune explication ? Monsieur le Maire, comment avez-vous pu élaborer ce budget avec votre groupe majoritaire car vous nous avez écrit il y a quelques jours ne pas avoir réuni ce groupe majoritaire depuis le 17 décembre 2009 ?

En conséquence, en tant qu'élu(e)s du groupe majoritaire, afin de ne pas vous empêcher de pouvoir enfin réaliser les projets tant attendus, afin de ne pas nuire à l'intérêt général et surtout parce que, grâce à notre action, les impôts n'augmenteront pas en 2010, nous ne voterons pas contre mais nous nous abstiendrons sur le vote de ce budget, comptant à l'avenir sur une concertation effective de l'ensemble des élus du groupe majoritaire. Merci.

Le Maire :

Première chose : Monsieur DEBUS, je crois qu'il va falloir que vous regardiez les chiffres. Cela vous permettra de donner des informations un peu plus précises.

Deuxième chose : une Commission des finances a eu lieu, Monsieur BERTRAND. Vous n'y étiez pas. Vous auriez pu ... Vous n'étiez pas non plus à la Commission des affaires économiques. Vous vous absteniez. Vous permettez de clarifier enfin une situation. En effet, faire partie d'un groupe majoritaire mais s'abstenir signifie que l'on n'en fait plus partie. Au moins, c'est clair.

Ce document est approuvé à la majorité des présents, moins 10 voix contre : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS, et 5 abstentions : M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ M. MARIETTE.

12°/ BUDGET PRIMITIF 2010 - BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS SOUMISES A TVA

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Vous avez le détail du budget annexe des opérations soumises à TVA dans le petit rapport joint à la délibération. Je pense que l'on peut passer directement au vote, Monsieur le Maire.

Ce document est approuvé à l'unanimité des présents.

13°/ BUDGET PRIMITIF 2010 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - M 49

Ce document est approuvé à l'unanimité des présents.

14°/ FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT POUR LES EAUX USEES - TAUX 2010

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Cette délibération fait suite à la délibération sur le budget annexe de l'eau et de l'assainissement. En fin de rapport sur ce budget, vous trouvez l'augmentation de la redevance d'assainissement qui passe de 0,2210 € / m³ à 0,2237 € / m³, ce qui fait une augmentation de 1,2 % une fois de plus, avec un produit attendu de 495.260,17 €.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

15°/ FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES ET ALLOCATIONS FISCALES COMPENSATRICES - ANNEE 2010

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Je ne vois pas l'utilité de m'étendre sur ce sujet puisqu'il n'y a aucune modification des taux. Ceux qui veulent rentrer dans le détail des calculs trouveront l'ensemble des bases fiscales qui nous sont fournies par les services fiscaux. Pour le particulier, les impôts locaux n'augmentent que de 1,2 % si le logement en question n'a subi aucune modification prise en compte par les services fiscaux.

Mais je voudrais vous faire remarquer que la référence aux fameuses quatre taxes ne fonctionne plus cette année puisque la taxe professionnelle a effectivement disparu. On peut éventuellement parler des trois taxes (la taxe d'habitation, le foncier bâti, le foncier non bâti).

Vous remarquerez dans le budget l'apparition d'un nouvel article budgétaire alors que l'ensemble des contributions directes était jusqu'à maintenant indiqué sous l'article 7311. Cet article correspond maintenant aux trois taxes dont je viens de parler. L'article 7318 indique cette année le montant de la compensation relais défini par les services fiscaux en attendant le devenir de la taxe professionnelle. Merci.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

16°/ FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (T.E.O.M.) - ANNEE 2010

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Le coût du service d'enlèvement des ordures ménagères défini par les services municipaux comprend les frais de collecte, les frais de traitement des ordures, les dépenses engagées par la ville pour expliquer par exemple le tri sélectif, les dépenses engagées pour suivre le déroulement des opérations sur place. Il s'entend bien entendu déduction faite des subventions reçues.

En 2009, le coût du service d'enlèvement des ordures ménagères est de 2.573.318,39 euros. Le produit fiscal reçu par la Ville au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est légèrement inférieur puisque sa valeur est de 2.572.830 euros. Il correspond à des bases fiscales de 51.456.600 euros.

Les bases prévisionnelles 2010 relatives à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont fournies par les services fiscaux. Elles sont cette année de 52.059.385 euros, soit 1,17 % de plus que celles prises en compte en 2009. Comme seule une augmentation de frais de 1,2 % est autorisée, aucune évolution du taux de cette taxe n'était envisageable. Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est donc maintenu à 5 %, comme en 2009, et le produit attendu est de 2.602.969 euros.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

17°/ à 23°/ EXONERATION 2010 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUELEMENT POUR SEPT SOCIETES

17°/ EXONERATION 2010 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUELEMENT POUR ENVIRONNEMENT S.A.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

18°/ EXONERATION 2010 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUELEMENT POUR LA S.C.I. DU BOIS PRIEUR

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

19°/ EXONERATION 2010 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUELEMENT POUR LA S.A.S. ANTHIA

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

20°/ EXONERATION 2010 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - RENOUELEMENT POUR LA S.C.I. ANTARES

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

**21°/ EXONERATION 2010 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES -
RENOUVELLEMENT POUR L'HOTEL KYRIAD**

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

**22°/ EXONERATION 2010 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES -
RENOUVELLEMENT POUR LA CLINIQUE SAINT-LOUIS**

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

**23°/ EXONERATION 2010 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES -
RENOUVELLEMENT POUR L'HOPITAL DE POISSY / SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

**24°/ EXERCICE 2010 - RECAPITULATIF DES FORMES DE PARTICIPATION DE LA
VILLE DE POISSY DANS LES DIFFERENTS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX -
MISE A JOUR SUITE A L'ADHESION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT
D'ENERGIE DES YVELINES - S.E.Y.**

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

**25°/ RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 32 DU 17 DECEMBRE 2009 :
« EXONERATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE DE LA LIBRAIRIE DU
PINCERAIIS POUR LES ANNEES 2010, 2011 ET 2012 »**

Le Maire donne la parole à Mme CHIGNAC :

Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je tiens à remercier Monsieur BIHANNIC et ses collègues du groupe minoritaire pour l'intérêt qu'ils portent à la culture en ayant vraiment détaillé toutes les dépenses et recettes relatives à ce domaine.

S'agissant de cette délibération, nous avons voté en décembre dernier l'autorisation d'exonérer la Librairie du Pincerais parce qu'elle venait d'être labellisée « Librairie Indépendante de Référence », ce dont nous nous félicitons. Malheureusement, le préfet n'a pas accepté cette délibération pour deux motifs.

Le premier concerne ce que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises ce soir, à savoir la réforme de la taxe professionnelle (plutôt sa suppression). On ne peut en effet plus exonérer quelque chose qui n'existe plus. En attendant que des dispositions plus précises soient données par le ministère, la délibération sera donc reportée. Je sais que le libraire est en train de se renseigner auprès du Comité National du Livre et du Réseau des Librairies Indépendantes de Référence pour voir quelles modalités peuvent être mises en œuvre à partir de la réforme de la taxe professionnelle.

Deuxième motif : la délibération a été prise trop tard, le libraire lui-même ayant réagi trop tardivement pour demander cette exonération. Nous attendrons donc de nouvelles dispositions pour pouvoir revenir sur ce dossier.

Le Maire :

Nous ne retirons pas cette délibération parce que l'un de nos opposants notoire signait ce week-end son livre. C'est uniquement à cause du préfet.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

26°/ BUDGET PRINCIPAL 2010 - AUTORISATION D'ARRÊTER LA TENUE D'UNE COMPTABILITE DE STOCKS POUR LES BIENS STOCKES PAR LE MAGASIN DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE :**

Depuis de nombreuses années, la Ville tient une comptabilité de stock. Elle est l'une des rares villes à le faire en France. Mais cette gestion comptable de stock n'a en fait plus lieu d'être car, d'une part, une gestion informatisée des biens stockés est maintenant en place et, d'autre part, parce que le service du magasin ne gère plus qu'un stock tampon quasi annuel destiné à répondre aux besoins urgents de différents corps de métier ou de certains services de l'administration.

C'est pourquoi nous proposons (puisque c'est tout à fait facultatif) d'arrêter cette tenue d'une comptabilité de stock à compter de cet exercice 2010, ceci pour faciliter la tâche des services ainsi que celle des services du Trésor Public qui sont dans l'obligation de tenir une comptabilité spéciale à cause de cela.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Une question pour en être bien sûr : cela ne va-t-il pas enlever la gestion informatisée des biens stockés ? On est bien d'accord. C'est juste la comptabilité propre à cela.

Le Maire :

Pas du tout. Pas du tout. C'est juste un problème de comptabilité contrôlée par le Trésor Public. Cela faisait une charge de travail énorme.

M. DUQUESNE :

La gestion informatisée existe et restera. Bien sûr.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

27°/ A 43°/ BUDGET PRINCIPAL 2010 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS RECEVANT UNE SUBVENTION SUPERIEURE A 23.000 € - ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Je suis surpris que Madame VINAY ne soit pas le rapporteur des délibérations relatives aux différentes subventions aux associations. Elle nous avait promis notamment de nous communiquer les nouveaux critères utilisés effectivement pour l'attribution de l'ensemble de ces subventions.

C'est en tout cas ma demande : avoir connaissance de l'ensemble de ces critères, de ce qui a permis effectivement d'attribuer (ou pas d'ailleurs) aux unes et aux autres de ces associations un certain nombre de montants, qu'ils soient supérieurs ou inférieurs à 23.000 euros (peu importe). Quels sont principalement les projets ? C'est en tout cas ce que vous aviez évoqué lors d'un précédent Conseil municipal pour l'attribution de ces différentes subventions.

Le Maire donne la parole à **Mme VINAY** :

Je pourrais vous répondre autrement de façon plus précise. En tout cas, le nombre de Pisciacais participant à l'association et l'intérêt général des projets sont les critères les plus importants mis en exergue pour cela. Nous regardons aussi la comptabilité et les finances de l'association. Nous avons été très vigilants sur les bilans. Il a parfois été constaté une voire deux années de réserve. Dans ces cas-là, nous ne subventionnons pas. Nous subventionnons effectivement des projets et non pas des associations. Des conventions d'objectifs et de moyens ont été mises en place effectivement pour les associations. Vous pourrez en avoir connaissance.

M. DEBUS :

Je me permets aussi de rebondir. Bien sûr, même si je suis passé dans l'opposition, j'ai conservé mon adresse e-mail. J'avais d'ailleurs demandé qu'il n'y ait pas de discrimination vis-à-vis de l'ensemble des autres conseillers d'opposition qui n'ont, eux, pas l'e-mail à l'adresse de la ville. Je n'ai pas eu de réponse là-dessus de la part de Monsieur le Maire. Les adresses e-mail étant connues, pourquoi effectivement ne pas envoyer ces différents éléments d'information par voie électronique ? Ce serait beaucoup plus simple et cela éviterait effectivement de devoir vous les demander en Conseil municipal.

Mme VINAY :

Oui mais vous pouvez aussi me les demander personnellement. Il n'y a pas de problème. Ce n'est pas secret. Il n'y a aucun souci. Il suffit que vous me le demandiez.

M. DEBUS :

Donc, c'est fait. C'est demandé.

Le Maire rappelle que les élus membres des conseils d'administration des associations subventionnées ne peuvent pas participer au vote.

27°/ COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Le Maire donne la parole à **Melle WOELFLÉ** :

Il s'agit juste d'une question par rapport à toutes ces délibérations. C'est un petit peu la même question. Qu'est-ce qui justifie l'augmentation importante de subventions à certaines associations, en particulier à l'Association Sportive Poissy Football qui aura donc 40.000 euros en plus, au judo qui double sa subvention, et au Cercle Nautique de Poissy qui la quadruple.

Je sais que l'on passe une convention avec le Cercle Nautique. Mais je voudrais avoir une explication (si c'est possible). Pourquoi le montant des subventions attribuées à ces associations augmente-t-il beaucoup ?

Le Maire :

En ce qui concerne l'Association Sportive Poissy Football, je pourrais demander à Monsieur MARY de répondre. Il dira exactement la même chose que moi. Cette association est en CFA2. Elle a un niveau de demande de subvention cohérent par rapport à un niveau de CFA2. La part de la subvention municipale par rapport aux recettes de l'association pour 2010 est de 73 % et la masse salariale représente environ 52 % de son budget. La subvention qui sera versée en 2010 est de 340.000 euros. Nous nous posons des questions. L'équipe majoritaire mène actuellement une réflexion sur les types de sport qu'elle a envie de promouvoir. En même temps, notre équipe sportive de football peut tout à fait monter. J'espère qu'elle le pourra. Cela posera des problèmes au niveau de la subvention l'année prochaine, voire même peut-être cette année si elle monte à partir de septembre. Je crois qu'un nouveau président remet un peu d'ordre actuellement.

Je pense qu'il faut faire confiance aux associations, qu'elles soient sportives ou autres, et aux capacités de Monsieur MARY aux sports, de Madame VINAY, et de Madame CHIGNAC à la culture pour discuter avec les associations pour voir les vrais besoins. Je vous rappelle quand même que nous avons créé une maison des associations et que nous avons une politique associative qui me semble beaucoup plus cohérente que celle que nous avons trouvée lorsque nous sommes arrivés. Il sera bien sûr nécessaire de limiter car nous ne pourrons pas verser des subventions trop élevées ou à trop d'associations au fur et à mesure. Nous sommes en train d'y réfléchir. Pour ce qui est du football, cela correspond tout à fait à un niveau de CFA2. Certaines villes donnent même beaucoup plus que cela.

Le Maire donne la parole à M. MARY :

Pour compléter ce qu'a dit Monsieur le Maire, je précise que la subvention attribuée l'année dernière à l'association du football a été de 300.000 euros (250.000 euros et 50.000 euros à titre exceptionnel). Les 300.000 euros ont été reconduits. Les 40.000 euros supplémentaires correspondent à un salarié territorial détaché à l'A.S.P. Football. Nous n'avons pas renouvelé. L'association a embauché une personne en C.D.I. Ceci explique les 40.000 euros en plus. Pour la ville, c'est neutre. Nous avons reconduit la subvention de l'année dernière.

Le Maire :

Ceci est aussi valable pour le judo et d'autres associations. Monsieur DEBUS nous parle toujours du nombre de fonctionnaires qui travaillent dans cette ville. Des agents territoriaux étaient mis à disposition d'associations (sportives et autres). C'étaient à notre avis des subventions plus ou moins déguisées. Nous avons donc décidé de clarifier et de faire en sorte que les associations sportives gèrent elles-mêmes leurs salariés ainsi que leurs bénévoles. Il y avait parfois des remboursements de frais d'essence ou d'autres choses. C'étaient des salaires détournés. La situation sera maintenant de plus en plus claire. Cela permettra aux associations de ne pas être en difficulté, surtout en cas de contrôle de l'URSSAF ou autre. Comme le dit Madame VINAY, il y a eu des formations. Il y en a toujours au niveau de la maison des associations. Toute association peut être formée sur tout cela.

Le Maire donne la parole à **M. MARY** :

En ce qui concerne le Cercle Nautique, il y a un salarié pour un an et trois mois. A partir de fin septembre 2009, nous n'avons pas renouvelé son contrat. Il a donc été dans l'obligation d'embaucher quelqu'un.

Le Maire :

De la même manière, nous allons signer avec le Cercle Nautique une convention d'objectifs et de moyens compte tenu du montant de la subvention. Elle sera consultable. Cela vous donnera les explications.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

28°/ CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE POISSY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : Mme VINAY Mme AUBIN Mme CHIGNAC
M. CARVALHO M. DEBUS.**

29°/ HARMONIE LA LYRE AMICALE

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

30°/ ASSOCIATION SPORTIVE POISSY FOOTBALL

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

31°/ ASSOCIATION SPORTIVE POISSY HANDBALL

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

32°/ POISSY BASKET ASSOCIATION

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

33°/ JUDO - JU-JITSU DE POISSY

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

34°/ MAISONS-LAFFITTE / SAINT-GERMAIN / POISSY RUGBYVELINES

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

35°/ POISSY TRIATHLON

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

36°/ SAINT-LOUIS DE POISSY

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

37°/ CERCLE NAUTIQUE DE POISSY

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

38°/ CLUB PEGUY

Cette délibération est approuvée à la majorité des votants, moins 1 abstention : M. DEBUS.

N'ont pas pris part au vote : Mme DRACOULI Mme METZGER Mme COULON.

39°/ CLOS D'ARCY

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

40°/ CLUB SAINT-EXUPERY

Cette délibération est approuvée à la majorité des votants, moins 1 abstention : M. DEBUS.

N'ont pas pris part au vote : M. PASQUIER Mme SKAJENNIKOFF M. MARIETTE.

41°/ CLUB LES HAUTS DE POISSY

Cette délibération est approuvée à la majorité des votants, moins 1 abstention : M. DEBUS.

N'ont pas pris part au vote : M. ALLAOUCHICHE M. RABEH.

42°/ MISSION LOCALE DE POISSY ET SES ENVIRONS

Le Maire donne la parole à M. DEBUS :

Je m'abstiens d'autant plus que cela mériterait d'avoir une explication à la fois sur le fonctionnement et sur le budget de cette association.

Le Maire :

Cela m'étonne, Monsieur DEBUS. Etant quand même président de la Mission Locale, je crois savoir que vous vous y êtes rendu, que vous avez rencontré la directrice qui vous a expliqué le fonctionnement de l'association, son budget, ce qu'elle a fait, ce qu'elle fait et ce qu'elle va faire. Je crois que vous avez été très bien reçu, du reste, m'a-t-on dit. Je l'espère. Donc, vous êtes quand même informé et au courant.

M. DEBUS :

Oui. J'avais demandé à avoir les différents documents que je n'ai pour l'instant pas reçus. Mais je confirme que j'ai été très bien reçu.

Le Maire :

Merci.

Cette délibération est approuvée à la majorité des votants, moins 1 abstention : M. DEBUS.

N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD M. RABEH.

43°/ OFFICE DE TOURISME

Cette délibération est approuvée à la majorité des votants, moins 1 abstention : M. DEBUS.

**N'ont pas pris part au vote : Mme DRACOULI Mme CHIGNAC M. BERTRAND
Mme XOLIN.**

**44°/ BUDGET PRINCIPAL 2010 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RECEVANT
UNE SUBVENTION SUPERIEURE A 23.000 € - SIGNATURE D'UNE CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS A PASSER AVEC L'ASSOCIATION CERCLE
NAUTIQUE DE POISSY - NATATION**

Le Maire donne la parole à **M. MARY :**

Merci, Monsieur le Maire.

Dans la suite de ce que nous avons évoqué tout à l'heure, la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations stipule, dans son article 10, que les collectivités locales qui attribuent une subvention supérieure à 23.000 euros à une association doivent conclure une convention d'objectifs et de moyens définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. C'est le cas du Cercle Nautique de Poissy - Natation, du fait de l'embauche d'une personne.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Je suis simplement étonné de la croissance assez exponentielle du montant attribué à cette association. Ce n'est pas mince. Je veux bien croire qu'il y a effectivement un certain nombre de projets et autres mais il faudra quand même s'assurer de la bonne réalisation.

Pour faire de la natation, il est vrai qu'il y a beaucoup de matériel à acquérir mais il l'avait déjà jusqu'à présent. Sauf erreur, c'est 70.000 euros. Donc, cela fait un bond ...

Le Maire :

On vient de vous le dire. Un salarié a été recruté. De plus, cette association est prête à faire un certain nombre d'actes d'initiation à la plongée et des tas de choses dans la Ville. Cela nous paraît important. Vous pouvez penser le contraire. En tous les cas, cela permet de réguler les fonctionnements dont j'ai parlé tout à l'heure.

M. DEBUS :

Je dis juste que les 70.000 euros ne correspondent pas au salaire de la personne. J'ai bien vu qu'il y avait une personne supplémentaire.

Le Maire :

Ce n'est pas le salaire. On est bien d'accord.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention :
M. DEBUS.**

45°/ A 47°/ BUDGET PRINCIPAL 2010 - SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Le Maire rappelle que les élus membres des conseils d'administration des établissements publics locaux subventionnés ne peuvent pas participer au vote.

45°/ CAISSE DES ECOLES

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD Mme DRACOULI Mme METZGER
M. RABEH M. MARY Mme DOMERGUE.**

46°/ REGIE CHARGEE DE L'EXPLOITATION DU THEATRE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : Mme CHIGNAC Mme COULON Mme MERLIER
Mme SKAJENNIKOFF M. BERTRAND Mme BAS M. BLOCH.**

47°/ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD M. LOBJEOIS M. BOUZNADA
Mme METZGER Mme RODDIER Mme SKAJENNIKOFF Mme BAS
Mme DELAROUZÉE Melle DOMONT.**

48°/ BUDGET PRINCIPAL 2010 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 5.000 € A L'ASSOCIATION CARREFOUR DES COMMUNES POUR VENIR EN AIDE AUX COMMUNES SINISTREES LORS DE LA TEMPETE DE FEVRIER 2010

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

On donne 10.000 euros pour Haïti. Il serait bien de donner la même chose pour les communes de France. Voilà. Point.

Le Maire :

Je savais que cette question serait posée et je vous en remercie. Il se trouve que l'on s'est mis en contact et en rapport avec l'association Carrefour des Communes qui gère très bien. Cette association nous a proposé de ne verser que 5.000 euros par rapport aux dons qu'elle a eus jusqu'à présent. C'est la raison pour laquelle nous ne sommes pas montés jusqu'à 10.000 euros. Mais je savais que la question allait être posée.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

49°/ BUDGET PRINCIPAL 2010 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION REGIONALE DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS D'ILE-DE-FRANCE (ARCNAM IDF)

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER** :

L'an dernier, nous avons signé une convention pour trois ans avec l'ARCNAM Ile-de-France. L'année dernière, nous avons voté une subvention de 25.000 euros. Dans la convention, nous avons déjà indiqué les montants de la participation de la Ville. Cette année, la participation est de 15.000 euros. Je propose donc que cela soit voté en Conseil municipal.

Le Maire :

Pour votre information, l'ARCNAM était installée uniquement dans une partie de notre département (à Mantes-la-Jolie). Il est important de recentrer un peu. Elle est très contente d'être chez nous. En plus, elle forme un certain nombre de personnes. Je sais que des gens ont été formés par l'ARCNAM dans cette noble assemblée.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

50°/ FIXATION DES REDEVANCES A CARACTERE SPORTIF POUR LES PISCINES DE POISSY - PISCINE DE MIGNEAUX ET PISCINE SAINT-EXUPERY - ANNEE 2010/2011 (DU 1^{ER} MAI 2010 AU 30 AVRIL 2011)

Le Maire donne la parole à **M. MARY** :

Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Poissy met à la disposition des Pisciacais (particuliers, organismes, associations, scolaires, etc ...) mais aussi des non Pisciacais, les deux piscines de la commune : la piscine de Migneaux et la piscine Saint-Exupéry.

Face à l'augmentation des coûts de fonctionnement mais également pour réactualiser les redevances au vu des tarifs qui se pratiquent dans les autres collectivités, il est nécessaire de réactualiser les redevances existantes.

En effet, la dernière délibération en matière de tarification des piscines est du 26 juin 2003.

Les tarifs ont été arrondis, notamment pour supprimer les centimes (entre autres). Cela permet de simplifier les calculs mais aussi d'avoir des offres plus lisibles pour la population.

Il est proposé au Conseil municipal de réactualiser les tarifs comme indiqués dans la liste qui figure dans la délibération.

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER** :

Merci, Monsieur le Maire.

Nous nous posons deux questions sur cette délibération.

Vous critiquez régulièrement les augmentations abusives des tarifs des services publics mais, pour les tarifs de la piscine de Poissy, ce n'est pas mal non plus (+ 27 %). S'agissant de la carte d'activité pour les cours de natation, l'augmentation est de 67 %. Pour un adulte, le tarif d'entrée en été passe de 3,50 euros à 4,50 euros, soit 28,5 % de plus. Pourquoi ne pas l'avoir fixé à 4 euros ? Ceci aurait quand même fait une augmentation de 14,3 %.

La deuxième question concerne les tarifs applicables aux non Pisciacais. Lors de la dernière Commission des finances, vous nous disiez qu'il serait normal que les non Pisciacais participent plus fortement au fonctionnement des services offerts par la Ville de Poissy. Avec mon collègue, Jacques BIHANNIC, nous étions tout à fait d'accord avec vos propos. Mais voilà. Il y a une différence entre les paroles et les actes. Dans cette délibération, pourquoi le tarif d'entrée en été à la piscine pour les non Pisciacais n'augmente-t-il pas comme celui des Pisciacais qui augmente, lui, de 27 % ? Pas un centime d'augmentation. Il aurait été facile, comme nous le suggérons pour les Pisciacais, d'augmenter le tarif des non Pisciacais de 14,1 %, ce qui aurait porté le tarif de 5,5 euros à 7 euros. Pourriez-vous nous donner des explications à ces deux questions et une réponse à notre suggestion ?

Merci.

Le Maire donne la parole à **Mme DELAROUZÉE** :

Je vois qu'il y a la gratuité pour les seniors le lundi et le jeudi après 16h30. Jusqu'à maintenant, il y avait aussi la gratuité le samedi. Est-elle supprimée ?

Le Maire :

On va réactualiser. Je pense que le samedi a été oublié. C'est la première des choses.

Deuxième chose : vous n'avez jamais augmenté les tarifs de notre piscine depuis le 26 juin 2003. Nous sommes aujourd'hui en 2010. En même temps, beaucoup de Pisciacais ne vont même plus à la piscine de Poissy. Ils vont plutôt dans d'autres villes à côté.

Je crois qu'il faut redonner à cette piscine la valeur et la réalité aussi des prix. Une étude est en cours pour la transformer et l'améliorer. Je crois qu'il n'est pas bon de mentir. Comme vous ne l'avez pas fait, nous le faisons. Nous augmentons.

Pour ce qui est des villes situées à côté et des tarifs qui n'ont pas augmenté ... Nous travaillons actuellement avec les maires de ces villes. Je ne veux pas, au regard de la réalité budgétaire face à laquelle toutes les villes vont se trouver ... Nous sommes en train de voir la meilleure formule. Si, demain, avec Villennes, Médan, Morainvilliers, Orgeval, nous faisons une intercommunalité, nous pourrions partager un certain nombre de choses. Si nous ne la faisons pas, cela risque de leur coûter beaucoup plus cher. Mais il ne faut pas devancer les choses entre une discussion que nous avons pu avoir ... Je vous rejoins. Les villes qui utilisent nos locaux doivent pouvoir participer beaucoup plus que les Pisciacais. En même temps, avant de faire cela, il me semble que la bienséance est de les rencontrer, de discuter avec eux et de voir les possibilités. Je vous rappelle qu'il existe des conventions entre la Ville et toutes ces autres villes pour que les écoles utilisent nos piscines. Il m'aurait semblé malvenu aujourd'hui de penser à des augmentations sans avoir contacté les maires des villes concernées.

M. MONNIER :

Monsieur le Maire, il ne s'agit pas des écoles mais des particuliers.

Le Maire :

Là, ce sont des particuliers. Oui.

M. MONNIER :

Donc, nous voterons contre cette délibération.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Moi également. Effectivement, je pense qu'en terme d'économies à réaliser, il y a d'autres priorités.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Monsieur le Maire, je voudrais juste une petite précision. Il me semble ne pas avoir compris la première partie de votre raisonnement. J'ai cru entendre que certains Pisciacais allaient même dans d'autres piscines. En augmentant les tarifs, pensez-vous que nous allons les faire revenir à Poissy ? Je ne saisis pas.

Le Maire :

Vous allez voir.

M. RAYNAL :

Alors là, c'est de la magie.

Le Maire donne la parole à **M. MARY** :

L'étude a été conduite par le directeur des piscines avec l'intervention du Maire et de moi-même.

En ce qui concerne les non Pisciacais, nous avons retenu l'idée de ne pas augmenter pour être justement en phase avec les autres piscines.

Pour les Pisciacais, c'est à peu près le même prix que celui des autres piscines des environs. Vous pourrez vous en assurer.

C'est une réactualisation. Il n'était pas normal que les tarifs n'aient pas augmenté depuis 2003.

Le Maire donne la parole à **M. BLOCH** :

Monsieur le Maire, juste une question.

Le Maire :

Je ne savais pas que les piscines allaient nous faire passer autant de temps mais allez-y.

Le Maire donne la parole à **M. BLOCH** :

Pourquoi le tarif est-il augmenté l'hiver pour les non Pisciacais ? L'été, il ne peut pas augmenter. Je ne comprends pas bien. Au regard des ...

Le Maire :

Pour être très clair, c'est un alignement sur l'ensemble des tarifs des autres piscines pour harmoniser l'ensemble. C'est finalement pour ramener un juste équilibre.

Mais je voudrais quand même vous faire un clin d'œil. Lorsque nous augmentons les impôts, nous ne sommes pas bons. Lorsque nous ne les augmentons pas, nous ne sommes pas bons. Lorsque nous augmentons des tarifs, nous faisons payer trop cher. Lorsque nous ne les augmentons pas, ce n'est pas assez. Vous comprenez que nous avançons, quand même. Il est logique que nous avançons. Il me semble cohérent d'harmoniser les tarifs de la piscine de Poissy avec ceux des autres piscines. Ce n'est pas parce que nous voulons faire payer plus les Pisciacais. Ce n'est pas le fond du problème. C'est une harmonisation dans un but bien sûr d'apporter de meilleures prestations dans cette piscine dans un avenir le plus proche possible. C'est aussi de cela dont nous avons envie.

Mr RAYNAL :

Me permettez-vous un autre clin d'œil ?

Le Maire :

Oui. Allez-y.

Mr RAYNAL :

Il est vrai que chacun a son rôle. Vous dites : « On augmente, on n'augmente pas, on se fait toujours critiquer ». Vous avez commencé votre intervention presque comme cela, en disant que nous n'avions pas augmenté depuis 2003. Donc, finalement, aujourd'hui, on vous reproche d'augmenter parce que vous nous reprochez de ne pas l'avoir fait avant.

Le Maire :

Mais chacun est dans son rôle et c'est toujours bon.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 10 voix contre :
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI
M. DEBUS.**

51% PARTICIPATION AU TOURNOI DE FUTSAL A ANVERS DU 28 AU 30 MAI 2010

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Que l'on comprenne bien le sens de mon intervention qui ne porte pas sur le fond de cette délibération mais plus sur la forme.

Que des jeunes aient la possibilité d'aller participer à un tournoi de football en salle quelle que soit la ville européenne ne me gêne aucunement. Cela ne gêne pas davantage ici les membres de l'opposition.

Mais la forme est étonnante. Il y a des clubs de quartier. Il y a des structures. Lors du vote du budget, nous avons passé en revue un certain nombre d'associations. Pourquoi la ville prendrait-elle en charge (semble-t-il) ce vote d'une proposition de 5.000 euros alors que nous aurions très bien pu l'adosser à un club existant, qu'il soit de quartier ou associatif (sous forme d'une subvention exceptionnelle par exemple). A moins que ce soit peut-être pour donner un peu de consistance à une délégation jeunesse. J'aurais voulu le dire à mon collègue en face mais il n'est pas là ce soir. Je ne peux pas le lui dire. C'est peut-être cela. Mais c'est quand même très étonnant.

Et puis votre rapport manque quand même un peu de précisions. Nous avons compris que cela aurait lieu à Anvers, sur une durée de 3 jours. Combien de jeunes ? Nous n'en savons rien. La Mission Locale semble être aussi associée à ce dispositif. Je ne suis pas persuadé que cela soit dans sa mission que d'intervenir dans ce genre d'activité.

La présentation est donc quand même un peu curieuse et il nous faudrait beaucoup d'explications avant de nous prononcer sur cette délibération, s'il-vous-plaît.

Le Maire :

Il y a plusieurs choses en ce qui concerne l'organisation. D'abord, il ne vous a pas échappé qu'un Service Jeunesse a été créé. Nous sommes en train de réfléchir. C'est déjà une action portée par le Service Jeunesse. A partir de ce service, nous aurions pu tout à fait proposer à une association de quartier ou autre d'être porteuse de cette démarche.

Nous avons fait ce choix pour différentes raisons. Un car de la Ville sera mis à disposition. La Ville gèrera un certain nombre de choses. Il est donc bien de faire passer cette délibération qui permet d'abord de vous informer et ensuite pour que la ville puisse gérer le côté pratique et l'organisation.

Pour répondre à ce que vous dites, l'association du football Pisciacais sélectionnera, avec nous, bénévolement, les jeunes qui partiront là-bas. Il y a donc une vraie collaboration avec une association sportive qui n'est pas en mesure à l'heure actuelle, au regard de son organisation (sa réorganisation je pourrais dire), d'être la seule à être porteuse de l'ensemble.

Voilà la raison. Mais il est vrai qu'il serait beaucoup mieux à l'avenir qu'une association, peut-être sportive, de football, affiliée ... Il y a une réflexion à avoir.

Mais, aujourd'hui, en l'état, pour permettre aux jeunes Pisciacais qui ont déjà commencé, dont un certain nombre s'entraînent pour le futsal ... Pouvoir aller à Anvers pour ce tournoi est une bonne chose.

Mr RAYNAL :

Vous prévoyez d'accompagner combien de jeunes ?

Le Maire :

28.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

52%/ ADHESION DE LA VILLE DE POISSY A L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES SITES D'INDUSTRIE AUTOMOBILE

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS :**

Merci, Monsieur le Maire.

Une simple précision par rapport à ce qui est exposé. J'aurais souhaité savoir si vous pourriez nous préciser quels sont les intérêts escomptés pour la commune à court et à moyen terme au regard de cette adhésion.

Merci.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Même question que celle de Madame de VAUCOULEURS. Sauf erreur de ma part, il me semblait que vous étiez déjà membre de l'association à titre personnel. Je ne sais pas si c'est vrai ou pas vrai.

Le Maire :

Je vais vous le préciser. Du reste, je ne peux pas voter car je suis trésorier de cette association.

Pour être beaucoup plus clair sur le moyen et le long terme, nous pourrions en parler pendant des heures. Je peux vous dire qu'à terme de quelques jours ... Le simple fait que cette association soit mentionnée dans ces projets de délibérations ... Les grands industriels comme RENAULT et PSA m'ont contacté avec des gens du Val d'Oise qui réfléchissent sur la voiture propre, sur un certain nombre de choses d'avenir. Cela n'aura que des bénéfices pour le secteur et au regard de notre département. Evidemment, c'est une association nationale, qui réfléchit nationalement avec tous les sites automobiles. Cela pourra permettre aussi d'équilibrer puisque nous sommes en lien. Il y aura des colloques. Il y aura un certain nombre de choses. En ayant PSA sur son secteur, la Ville de Poissy ne pouvait pas rester hors de cette association nationale. Ce serait une erreur grave. Qui que ce soit ... Que ce soit moi aujourd'hui ou d'autres demain, la Ville doit absolument être représentée en raison des enjeux pour l'avenir et le futur de l'automobile dont l'importance est considérable, surtout pour les salariés de ces secteurs-là. Ils devront demain être multiformes, multifonctions. Il faudra les former. Il y a les phénomènes d'éco construction par exemple. Certaines personnes ne sont pas formées aujourd'hui. Il faudra les former pour demain. Nous réfléchissons donc avec l'ensemble des constructeurs automobiles sur tous ces projets. Je trouve qu'il serait regrettable que la Ville de Poissy ne soit pas à l'intérieur. C'est tout.

M. DEBUS :

Son maire en est en plus trésorier. Cela fait un peu double adhésion. Ou alors vous n'adhérez plus et ... Simplement en tant que Maire mais ... Vous allez me dire que c'est peut-être ...

Le Maire :

J'y suis au titre de représentant de la Ville quand même. Mais je peux m'engager ... Je crois que c'est important. Aller à des réunions et discuter, ce n'est pas toujours ... On a souvent autre chose à faire. Je peux m'engager à vous inviter une fois par an pour vous communiquer et vous expliquer tout le travail réalisé. Nous pourrions alors vérifier s'il y a un apport ou pas pour la Ville, une amélioration. Je crois que l'idée consiste avant tout à y être. Nous verrons demain ce que cela pourra vraiment apporter.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

53%/ AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE EN VUE DE L'EXTENSION DE LA CRECHE FAMILIALE « LES PETITS SUCRES D'ORGE », CENTRE DE LA PETITE ENFANCE, 13, AVENUE DU MARECHAL LYAUTEY, A POISSY

Le Maire donne la parole à Mme AUBIN :

Il est donc rappelé la nécessité de procéder à l'extension de la crèche familiale « Les Petits Sucres d'Orge », d'une superficie de 30 m², pour prendre en considération la venue de nouveaux personnels ainsi qu'un réaménagement de l'espace intérieur avec une zone d'éveil réservée aux assistantes maternelles. Le coût des travaux est de 100.000 euros.

Il s'agit de la création d'une réserve de 15 m², du déplacement d'un bureau avec la création de deux bureaux fermés pour permettre les entretiens individuels, du réaménagement d'un espace intérieur avec une zone d'éveil réservée aux assistantes maternelles, du remplacement d'une baie vitrée et de l'amélioration acoustique et thermique pour le personnel.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer le permis de construire.

Merci.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

54°/ AUTORISATION DE DEPOSER UNE DEMANDE VALANT ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.) EN VUE DE LA RESTRUCTURATION DE LA SALLE BLANCHE DE CASTILLE ET DU REAMENAGEMENT DE SES ESPACES INTERIEURS, 49, AVENUE BLANCHE DE CASTILLE, A POISSY

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC** :

Merci, Monsieur le Maire.

Sous un titre un peu long et un peu compliqué, il s'agit en fait de la restructuration de la salle Blanche de Castille que beaucoup d'associations Pisciacaises connaissent. Cette salle nécessitait de toute façon une mise en conformité. Mais il y a aussi des attentes très nombreuses des associations qui l'utilisent, notamment des associations de théâtre qui voient beaucoup d'inconvénients à sa configuration actuelle. Nous proposons donc de reconfigurer cette salle, par exemple en supprimant la scène (en la mettant au ras du sol) et en installant des gradins, au-delà d'autres améliorations qui relèvent plus de la sécurité que de l'aménagement proprement dit. Nous ferons ces travaux en tenant compte d'un futur pôle culturel sur le site. Les gradins et les équipements relatifs à la lumière, au son, etc ... seront évidemment récupérables. L'objectif est de faire vraiment de cette salle un lieu dédié à la culture, principalement pour les associations de théâtre mais aussi pour de petits concerts si nous avons cette possibilité dans la salle réaménagée. Nous sommes actuellement en train de « reloger », de travailler sur d'autres lieux pour accueillir les activités actuelles de la salle. Le montant sera de 250.000 euros. La durée globale des travaux devrait être de 8 mois environ, avec un démarrage dans le courant de l'été, ce qui mobilisera évidemment cette salle jusqu'au printemps 2011 (à peu près).

Le Maire donne la parole à **Mme XOLIN** :

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous sommes bien entendu favorables à cette demande d'autorisation qui va permettre à la salle Blanche de Castille de continuer à accueillir, après travaux, de nombreuses associations de Poissy investies dans la vie culturelle le temps de leurs spectacles ou d'une audition.

Néanmoins, nous nous interrogeons sur l'articulation de ces travaux et du projet plus vaste de réalisation à cet emplacement d'un pôle culturel destiné à accueillir les activités du Conservatoire ainsi que les collections du Musée d'Art et d'Histoire.

Vous avez bien failli nous convaincre, Monsieur le Maire, de votre détermination à mener à bien ce projet annoncé comme la réalisation phare de votre mandature dans le domaine culturel. Les 150.000 euros inscrits au budget pour la réalisation d'études préalables peuvent aussi nous laisser imaginer que vous y croyez vous-même.

Cependant, cette demande d'autorisation qui fait suite à la réalisation prévue de travaux de grande ampleur sur la salle Blanche de Castille nous paraît contradictoire. Nous reconnaissons bien volontiers que cette salle mérite ce regain d'attention. Certains des travaux envisagés semblent indispensables pour la remise aux normes du bâtiment. Et j'ai bien entendu ce que vient de nous dire Madame CHIGNAC sur la réutilisation de certains équipements.

Cependant, est-ce le moment de dépenser 250.000 euros pour refaire de fond en comble une salle de spectacle qui, si j'ai bien compris, est destinée à disparaître dans quelques années ? J'ai cru comprendre, d'après les délais annoncés par Madame CHIGNAC, d'ici quelques années (4 - 5 ans).

Selon nous, 250.000 euros, c'est donc trop ou pas assez. Ce n'est probablement pas assez, car les travaux envisagés sont importants, et nous sommes presque convaincus qu'il faudra voter un complément de budget pour les mener à leur achèvement. Madame AUBIN vient d'annoncer 100.000 euros pour 30 m² de crèche. Je ne connais pas la superficie exacte de la salle Blanche de Castille mais j'ai du mal à croire que 250.000 euros suffiront pour refaire cette salle de fond en comble avec les équipements qui nous sont annoncés.

Mais 250.000 euros, c'est beaucoup trop si vous avez réellement l'intention de réaliser ce pôle culturel dans un délai raisonnable. 250.000 euros pour 5 ans d'usage, cela représente plus de 50.000 euros par an.

Donc, pour me résumer : 250.000 euros pour restaurer entièrement la salle Blanche de Castille, c'est formidable si c'est un projet pour dix, quinze, vingt ans ou plus. Par exemple, si vous prévoyez de conserver la salle en l'état dans le cadre du grand projet de pôle culturel. Mais je sais que ce ne sera pas le cas puisque ce serait une contrainte énorme pour un architecte, surtout quand on prétend lui demander un beau geste architectural.

Mais si c'est pour détruire la salle d'ici quatre ou cinq ans, dans le cadre du nouveau pôle, alors c'est montrer bien peu de respect pour le contribuable qui va payer deux fois, à quelques années d'intervalle, pour un même équipement, puisqu'il faudra bien dans ce pôle culturel prévoir un auditorium équivalent.

Merci de votre attention.

Le Maire :

Je vais laisser la parole à Madame CHIGNAC mais je vous répondrai juste sur deux choses.

Premièrement, il n'est pas bien de penser que l'on procède à une inscription dans un budget sans y croire. La seule différence, c'est que vous l'avez vécu vous-même. Lorsque l'on prépare un budget ... Une construction telle que celle du Musée d'Art et d'Histoire prend un certain nombre d'années. Je crois déjà que 5 ans ... C'est très limité mais ...

Deuxièmement, nous avons une volonté très très forte sur un plan culturel (j'ai entendu tout à l'heure que l'on était en train de massacrer la culture si j'ai bien compris) de permettre à un grand nombre de Pisciacais de pouvoir accéder à de petites salles, de faire des choses (je pense que Madame CHIGNAC pourra vous le confirmer) et de vivre culturellement, d'échanger. On pourra toujours faire des réunions politiques dans cette salle à des moments donnés. Mais c'est autre chose. Donc, on ne massacre ni la culture ...

Nous ne mettons pas 250.000 euros pour que les Pisciacais puissent payer très très cher un accès à la culture. Mais nous réhabilitons cette salle qui en a besoin pour que les Pisciacais puissent y accéder dans les 5, voire les 10 ans à venir. Après, le travail du pôle culturel se mettra en œuvre. Ce n'est pas, comme vous pouvez le penser, la grande réussite de notre mandature. Nous avons quand même d'autres choses. Mais nous savons qu'il faut du temps. Nous initions les choses aujourd'hui pour réussir demain. Bien sûr, cela va vous faire sourire. Nous sommes là un peu pour sourire. Nous allons rester longtemps.

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC** :

Merci.

En dépit des craintes exprimées en début de séance, je suis rassurée sur la culture. Je sais que nous mènerons à bien les actions que nous avons projetées. Par rapport à ce que vient de dire Monsieur le Maire, je voudrais juste préciser que nous avons vraiment des demandes exprimées par les associations pour bien fonctionner. Il est quand même un petit peu dur de leur dire d'attendre un pôle culturel à 5 ou 6 ans alors qu'elles ont des actions, des projets intéressants. Dans le domaine du théâtre, 4 ou 5 associations ont besoin de ce lieu pour répéter et produire leurs spectacles. C'est donc vraiment une réponse à ces attentes. Nous avons bien pesé le pour et le contre. Il est vrai qu'il n'est pas évident d'engager des travaux sur un lieu voué à la démolition. Mais, en tenant compte de ces demandes, nous avons considéré qu'il fallait répondre à ces attentes. Encore une fois, nous ferons le maximum pour dépenser le moins et surtout récupérer un maximum de ce qui aura été investi à la salle Blanche de Castille.

Le Maire donne la parole à **Mme XOLIN** :

Je vous remercie de vos réponses. Je rappelle que nous sommes favorables à cette demande d'autorisation et que nous la voterons. Mais je tenais à souligner certaines contradictions et je suis heureuse de vous avoir entendu donner quelques précisions concernant les délais et les priorités qui sont vraiment les vôtres. Je me doutais effectivement que le pôle culturel n'était pas votre priorité pour le mandat.

Merci.

Le Maire :

Un pôle culturel est aussi un puzzle. Nous n'allons pas tout raser et tout faire d'un coup. Nous avons le temps. Nous avons prévu une étude. Nous aurons ainsi des pistes de réflexion. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Mme CHIGNAC :

Une précision : le fait de parler à 5 ans du pôle culturel ne veut pas dire que ce n'est pas une priorité. Ce sont les délais incompressibles pour la réalisation d'un tel équipement. Entre les appels d'offres, les études de faisabilité et les réalisations avec tous les marchés, nous ne pouvons pas ... C'est en le lançant aujourd'hui qu'il faudra 5 ans.

Mme XOLIN :

Madame CHIGNAC, je sais très bien que c'est une priorité pour vous mais j'ai entendu Monsieur le Maire dire qu'elle n'en était pas une pour lui.

Merci.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

55°/ AUTORISATION DE DEPOSER QUATRE PERMIS DE DEMOLIR CONCERNANT DES PROPRIETES COMMUNALES

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH :**

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'autoriser le Maire à déposer 4 permis de démolir pour des propriétés communales situées route de Quarante Sous (au n° 8 et au n° 26), rue des Prés (au n° 17) et 17, boulevard Robespierre. Ces bâtiments sont en mauvais état et posent des problèmes de sécurité et de salubrité. Il faut donc les démolir. A la suite de ces démolitions, les terrains seront rendus propres et remis à niveau.

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER :**

L'immeuble du 17, boulevard Robespierre ... C'est la maison qui est juste au coin. Y a-t-il quelque chose de prévu ?

Le Maire :

Ces bâtiments sont dans un tel état de délabrement ... Je trouve que ce n'est quand même pas génial pour l'image de la Ville. Pour l'instant, rien n'est prévu. Nous vous en parlerons si nous prévoyons quelque chose. Ces maisons délabrées risquent d'être squattées, avec des accidents. Il vaut mieux prévoir.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

J'indique que je voterai effectivement pour. Il est même dommage que cela n'ait pas été fait plus tôt. Sauf erreur ... Je ne savais pas que la meulière était propriété de la Ville mais c'est celle qui fait juste face à la brasserie qui débute à la rue de la Bidonnière, sauf erreur ... Cela aurait peut-être aussi évité au commerçant de fermer, avec les travaux ... Effectivement, il y a eu pénurie de clientèle par manque de stationnement. C'était une brasserie de routiers. Clairement, ils ne pouvaient plus s'arrêter et les autres travailleurs (au sens plus large) non plus. Il y avait effectivement un manque de place. Il est donc un peu dommage que cela ne vienne que maintenant.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

56°/ AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE POUR LA MAINTENANCE ET LE CURAGE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le Maire :

Pour votre information, la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 12 avril 2010 a attribué le marché pour la maintenance et le curage du réseau d'assainissement à l'entreprise E.A.V., Z.I. du Petit Parc, à Ecquevilly (78920).

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

57°/ CAHIER DES CHARGES DE RETROCESSION DU DROIT AU BAIL DU LOCAL COMMERCIAL SIS 6, RUE DU 8 MAI 1945

Le Maire donne la parole à **M. ALLAOUCHICHE :**

Merci, Monsieur le Maire.

Lors d'un précédent Conseil municipal (celui de février 2010), nous avons demandé l'autorisation de préempter. A cette époque, je vous avais fait part du fait que cela ne serait vraisemblablement pas utile. C'était sans connaissance de la ténacité des établissements financiers. C'est donc pour cela que nous avons préempté le 16 mars 2010. Juste une information : entre mars 2009 et mars 2010, 20 villes ont préempté un bail commercial. 4 villes seulement ont été jusqu'au bout dont Poissy. C'est pour cela qu'au jour d'aujourd'hui, nous vous proposons de voter le cahier des charges afin de procéder à la rétrocession du bail commercial.

Merci.

Le Maire donne la parole à **M. BERTRAND :**

Une question concernant le cahier des charges (point n° 7 - les conditions du choix du repreneur) : qui va trancher justement pour le choix du repreneur potentiel ? Les critères sont indiqués. Une commission va se réunir. Est-ce que ...

M. ALLAOUCHICHE :

C'est nous. Nous préemptons. C'est donc nous qui choisissons en fonction des besoins et suite à l'étude faite par le Cabinet A.I.D.

M. BERTRAND :

C'est qui « nous » ? Le Conseil municipal ?

Le Maire :

C'est la Ville.

M. ALLAOUCHICHE :

C'est la Ville. Lorsque je dis « nous », c'est la Ville.

Le Maire :

C'est le Maire.

M. BERTRAND :

D'accord. C'est le Maire.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

58°/ APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD SUR LE PLAN GLOBAL D'AMENAGEMENT DE LA PLAINE D'ACHERES (PGA) ET DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE

Le Maire :

Elaboré à l'initiative et sous la responsabilité de l'Etat, le Plan de Prévention du Risque Inondations (P.P.R.I.) a été approuvé par arrêté préfectoral le 30 juin 2007. Le P.P.R.I. a pour objectif de prévenir les risques menaçant les personnes, prévenir les dommages aux biens et activités, maintenir les capacités hydrauliques et reconquérir les berges de la Seine et de l'Oise. Il délimite ainsi des zones exposées aux risques et édicte des mesures d'interdiction ou de prescriptions pour l'usage de ces zones. Le P.P.R.I. est une servitude d'utilité publique, annexée au Plan Local d'Urbanisme.

La Ville de Poissy était dans un protocole d'accord sur le Plan Global d'Aménagement de la Plaine d'Achères. Nous avons beaucoup réfléchi. En fait, avec le Préfet, nous avons pensé qu'il était important que la Ville de Poissy y reste en raison de la présence de PSA, etc ... Il est donc important que la Ville y reste.

Nous vous demandons donc d'approuver le protocole d'accord sur le Plan Global d'Aménagement de la Plaine d'Achères, d'approuver la convention constitutive du groupement de commande et d'autoriser à signer un document se rapportant au protocole qui aura de toute façon un coût pour la Ville de Poissy puisqu'un certain nombre d'études seront réalisées (7.500 euros).

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

59°/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire :

Il s'agit du recrutement d'une nouvelle assistante maternelle au sein de la crèche familiale Saint-Louis puisque nous allons augmenter la capacité de la structure.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

60°/ CREATION DE VACATIONS POUR DES PRESTATIONS PHOTOGRAPHIQUES

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

En lisant effectivement la délibération, je vois entre autres qu'il y a la réalisation d'une WEB-TV. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur le sujet ?

Le Maire :

La WEB-TV est prévue dans l'appel d'offres global qui a été fait. Elle devrait normalement être mise en ligne sur le site de la Ville. Nous sommes en train de travailler sur ce point. Il y a un webmaster. Vous vous êtes abstenu sur son recrutement. Il est arrivé depuis quelques jours.

M. DEBUS :

Il est bien effectivement d'avoir un webmaster car la Ville en avait un peu besoin.

Par contre, de là en plus à créer effectivement de la WEB-TV ... Ne faudra-t-il pas encore embaucher. Je pense en effet qu'un seul webmaster ne suffira pas mais ...

Le Maire :

Non mais attendez. Vous allez faire exploser les frais de personnel. Moi, je ...

M. DEBUS :

C'est vous, ça. Ça, c'est vous qui le faites. Ce n'est pas moi.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention :
M. DEBUS.**

61°/ AUGMENTATION DU NOMBRE POTENTIEL DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE PROPOSES PAR LES SERVICES MUNICIPAUX

Le Maire :

Depuis 1994 (je vais au moins le reconnaître - cela me paraît très important), la Ville participe à une politique nationale de lutte contre le chômage des jeunes en accueillant de jeunes apprentis. A l'heure actuelle, 20 jeunes apprentis peuvent être accueillis et bénéficier de contrats d'apprentissage. Nous souhaitons bien sûr diversifier les métiers proposés par la Ville. Je souhaite (avec l'ensemble de l'équipe municipale) faire de Poissy une ville modèle au niveau de l'apprentissage. Il nous a donc semblé judicieux d'augmenter le nombre maximum de contrats d'apprentissage qui seront maintenant au nombre de 25, c'est-à-dire 5 de plus.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Pour une fois, je vais aller un peu plus loin que vous. Effectivement, je suis un fervent défenseur de la formation en alternance. On pourrait même aller jusqu'à 5 % des effectifs. Le nombre d'apprentis pourrait passer de 20 à 30 par rapport aux 600 salariés (à peu près). C'est donc ma demande.

Le Maire :

Il y a un autre problème. Si nous pouvions en prendre 30, nous le ferions. Mais un apprenti doit être accompagné. Il lui faut un maître d'apprentissage qui doit être formé. Pour avoir de la qualité, il est préférable de commencer à 25. Si nous y arrivons dans les années futures (avec la grande maîtrise du budget que nous aurons), nous pourrions peut-être passer à 30.

M. DEBUS :

Je n'en doute pas. Sachez aussi qu'un tuteur peut prendre jusqu'à 2 apprentis.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

62°/ DEMANDE D'AVIS POUR L'ADHESION DES COMMUNES D'ANDRESY ET D'ECQUEVILLY AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES (S.I.V.O.M.), SECTION FOURRIERE

Le Maire :

Nous avons décidé de retirer cette délibération pour une raison bien simple. Les documents ont été faits. Un vote devait avoir lieu aujourd'hui. Entre-temps, nous avons reçu une lettre (un retour de l'Etat) pour un projet d'agrandissement de la fourrière. Il nous semble donc nécessaire, avant de voter l'adhésion des communes d'Andrésy et d'Ecquevilly au syndicat intercommunal, de faire une étude préalable entre nous sur les risques de l'agrandissement de la fourrière qui (je vous le rappelle) est quand même installée dans le secteur de Poncy avec tous les projets qui s'y rapportent. Si nous acceptons des adhésions futures et un agrandissement de la fourrière, nous aurons du mal dans les années à venir à la déplacer dans un autre endroit. Une réflexion est donc nécessaire.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Est-ce une demande de l'Etat ?

Le Maire :

De l'Etat.

M. RAYNAL :

Nous ne sommes pas dans l'obligation d'accepter.

Le Maire :

Mais bien sûr. Nous sommes d'accord. Nous voudrions donc reformuler cette délibération.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS :**

Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais il me semble que cette extension a déjà été entérinée auprès du S.I.V.O.M. Il s'agit d'une extension dans le cadre du périmètre appartenant d'ores et déjà au S.I.V.O.M. Elle porte simplement sur un réaménagement de la voirie.

Le Maire :

Non. Ce n'est pas cela. Il s'agit de 10.000 m². C'est monstrueux. 180 places de plus - 10.000 m² - une fourrière énorme. Au-delà du Conseil municipal, il me paraît légitime de prendre le temps nécessaire, peut-être même conjointement. Cela empiète quand même sur des projets futurs d'aménagement de l'ensemble de cette zone. Je pourrais vous montrer les ...

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Je suis entièrement d'accord avec vous. Si cela prend effectivement une ampleur plus large, il vaudra mieux se poser des questions.

Je tiens aussi à rappeler qu'il y a toujours le dossier de l'aire des gens du voyage. Pour l'instant, aucun point de chute définitif n'a été trouvé, semblerait-il. Cela fait aussi partie des points à traiter, en plus du cas de la fourrière.

Le Maire :

Vous avez raison. C'est une vision globale.

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour.

Le Maire :

Bonne soirée en tous les cas.